



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le règlement suivant :

Règlement 2026-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay.

Il entre en vigueur au jour de la publication de présent avis et est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Lac-Saguay à la suite de cet avis.

Donné à Lac-Saguay ce 16^{ème} jour d'avril 2026


Sylvain Joly, greffier-trésorier